

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 2 mai 2019 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, BRUNIER Christian, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, HERAUT Patrick, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, MARTIN Sylvie, QUINCONNEAU Didier, ROBLIN Benoît, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent.

Absente excusée : PINEAU Nathalie (pouvoir à LEGROS Catherine), RUESCAS Flora (pouvoir à BRUNIER Christian), SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël).

Absents : CHARPENTIER Marc, PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : LEGROS Catherine.

Etait présent à la réunion : Emmanuel JUCHEREAU, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

Subventions exceptionnelles

Le Maire informe qu'il a été saisi pour des demandes de subventions par les associations suivantes :

- Association des Parents d'élèves de la commune du Thou : acquisition de matériel
- Collège André Dulin d'Aigrefeuille : voyage scolaire à Boyardville (23 enfants de la commune concernés)

Considérant que ces subventions n'ont pas été individualisées dans le budget primitif 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Association des Parents d'élèves de la commune du Thou : 205 €
- Collège André Dulin d'Aigrefeuille : 460 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Subvention exceptionnelle club d'athlétisme d'Aigrefeuille

Le Maire informe qu'il a été saisi par le club d'athlétisme d'Aigrefeuille pour une subvention.

LOUIS Joël, conseiller municipal et président du club, ne souhaite pas prendre part au vote et quitte l'Assemblée.

Considérant que 40 Tholusiens sont inscrits dans ce club,

Considérant que cette subvention n'a pas été individualisée dans le budget primitif 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une subvention de 400 € au club d'athlétisme d'Aigrefeuille

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Affiliation volontaire du Syndicat Mixte de la Charente Aval au Centre de gestion de la Charente-Maritime

Le Maire informe de la demande d'affiliation du Syndicat Mixte de la Charente Aval au Centre de gestion de la Charente-Maritime.

Ce Syndicat a été créé le 1^{er} janvier 2019 et souhaite pouvoir bénéficier des missions obligatoires proposées par le Centre et notamment recourir aux instances paritaires exigées par la réglementation.

La commune du Thou étant affiliée au centre de gestion, elle doit être consultée sur chaque demande d'affiliation volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la demande d'affiliation au Centre de gestion de la Charente-Maritime du Syndicat Mixte de la Charente Aval.

Comptes rendus des commissions

Sociale

Un point a été fait sur les différentes aides existantes et les mesures prises contre la fracture numérique.

Il a été constaté que des difficultés se posent pour l'accès au numérique et aux dispositifs d'aides (notamment le chèque énergie)

Il conviendrait au niveau local de mutualiser les actions avec notamment la création d'un poste dans le cadre du service civique.

A suivre.

Informations et questions diverses

Podium

Travaux en cours.

Clocher

Les travaux débuteront courant juin 2019.

Aménagement du cœur de bourg

Comptage des véhicules en cours.

Fête aux anguilles

Difficulté pour l'approvisionnement en anguilles et surtout pour trouver quelqu'un sachant les faire cuire.